



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

A Lyon, le 22 juillet 2022

### **LAUREATS DE L'APPEL A PROJET REGIONAL RECYCLAGE FONCIER DES FRICHES EDITION 2022**

Le plan France relance soutient le recyclage foncier des friches. Le troisième appel à projet régional recyclage foncier des friches a été lancé le 15 février 2022, date commune à toutes les régions, et clos le 31 mars 2022 pour cette édition régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il participe à la mise en œuvre concrète de la stratégie de l'État en région sur l'Eau, l'Air et le Sol.

Il a rencontré à nouveau un fort intérêt en région avec 81 dossiers éligibles déposés pour un montant total de subventions demandées d'environ 60 M€, soit plus de 6 fois l'enveloppe disponible.

Cet engouement confirme la prégnance des enjeux de recyclage foncier en Auvergne-Rhône-Alpes, à la fois pour répondre aux besoins de renouvellement de la ville sur elle-même dans les secteurs à forte pression démographique et économique et les centralités, aux besoins en logements notamment sociaux, aux besoins de reconversion d'anciens bassins industriels et de réindustrialisation ou encore à la nécessaire sobriété foncière dans les secteurs en déprise ou les centres urbains en voie de revitalisation.

23 opérations lauréates ont été retenues par le préfet de région après consultation du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire de l'État dans le cadre de l'accord régional de relance. Elles seront accompagnées pour un montant total de 9,74 M€ de subventions de l'État mobilisées dès cette année 2022. Ces 23 projets s'ajoutent aux 100 lauréats issus des deux précédentes éditions, pour un montant cumulé de près de 75 M€ de subventions de l'État en faveur des friches en région apportées par le plan France Relance.

Réparties sur l'ensemble de la région, ces opérations vont pouvoir être engagées ou accélérées dans leur mise en œuvre, contribuant ainsi à la résorption de plus de 30 hectares de friches dans les territoires, à la création de plus de 1 000 logements en renouvellement

urbain, dont près de 60 % de logements sociaux dans les bourgs et centres-villes, et à la relance économique en région avec 10 300 m<sup>2</sup> de surface d'activités industrielles créées.

Consultez la décision préfectorale, la liste des lauréats et l'appel à projets sur le site internet de la DREAL : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-laureats-de-l-appel-a-projet-a22146.html>

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>

Fabien DESPINASSE  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69